

COMMUNICATION ET MAITRISE ORDINAIRE DES RISQUES :

LE CAS D'AZF

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE : Gilbert DE TERSSAC

LABORATOIRE : CERTOP / Maison de La recherche Université de Toulouse le Mirail

Code : ICSI – AO -2003 - 19

RESUME DE LA RECHERCHE :

La manière dont une entreprise gère ses risques constitue un enjeu majeur pour ses salariés, pour ses clients, pour ses investisseurs, pour les décideurs publics et pour la population qui l'entoure : l'objectif de COMOR est de mettre en connaissance les pratiques visant à maîtriser les risques, car cette connaissance est un facteur pour le développement durable. En effet, la manière dont une entreprise s'y prend pour gérer ses risques constitue un élément important, d'une part, du système d'information qui pourrait se mettre en place sur le comportement des entreprises en matière de risque et d'autre part, sur la diffusion de ces informations auprès d'utilisateurs variés (investisseurs, décideurs, experts etc). Le projet COMOR vise à expliciter la manière dont les acteurs de l'entreprise, en interne, tentent de maîtriser les risques au quotidien en construisant le territoire de la sécurité. La maîtrise des risques désigne ici (a) l'ensemble des pratiques visant à réduire les conséquences d'un événement susceptible d'entraîner des dommages, (b) les mesures de protection, de correction et de prévention prise pour éliminer le risque à la source, (c) en utilisant les techniques disponibles à un coût acceptable.

Par une analyse rétrospective, menée sur 25 ans au sein de l'usine AZF, (1975 à 2001), il s'agit d'une part d'explicitier ces pratiques constitutives du territoire de la sécurité et développées dans 5 domaines : la protection des personnes, l'analyse des accidents du travail, la maintenance des installations avec l'instauration de procédures d'intervention, la conception de dispositifs techniques et la constitution d'un pôle de compétences autour du service sécurité. Il s'agit d'autre part, d'explicitier les 5 processus qui accompagnent ces pratiques : (1) des prises d'initiatives originales, (2) la construction lente et contradictoire d'une référentiel commun sur la sécurité, (3) la constitution d'un acteur collectif (issu de l'encadrement, des instances représentatives comme le CHSCT ou le CE, des agents ouvriers ou contremaîtres, des personnes qualifiées issues de la médecine du travail ou de l'inspection du travail ou des CRAM voire de l'INRS), (4) des décisions politiques, traversées par les relations de pouvoir, venant encadrer les initiatives locales, enfin (5) des formes d'apprentissage qui accompagnent la mise en place de toutes ces mesures qui viennent contredire parfois les pratiques de travail